

Arrêté interpréfectoral n° D1/B1/13/712 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Avre

Le préfet de l'Orne
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'Ordre National
du Mérite

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National
du mérite

VU

- le code de l'environnement et notamment les articles L.122-10, R.123-6 à R.123-23, R.212-41 à R.212-45 ;
- le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le code de l'environnement ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 ;
- l'arrêté interpréfectoral du 31 mai 1999 modifié fixant le périmètre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Avre ;
- l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2008 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau ;
- l'avis favorable du Comité de Bassin de l'agence de l'eau de Seine-Normandie ;
- l'arrêté interpréfectoral n° D1/B1/12/604 du 28 décembre 2012 prescrivant une enquête publique au titre du code de l'environnement dans le cadre du projet du SAGE du bassin versant de l'Avre et qui s'est déroulée du 11 février au 15 mars 2013 inclus ;
- les rapports et conclusions de la commission d'enquête ;
- l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du 27 mai 2013 ;
- la déclaration environnementale du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Avre ;
- la demande du président de la Commission Locale de l'Eau du 12 juin 2013 ;

Considérant la nécessité de préserver la ressource en eau et les milieux naturels aquatiques sur le bassin versant de l'Avre et d'assurer une gestion équilibrée au regard de l'évolution des activités ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article premier - Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Avre annexé au présent arrêté est approuvé.

Il est constitué des documents suivants :

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
Le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Les annexes cartographiques.

Article 2 – Le SAGE approuvé est transmis aux

Maires des communes concernées,
Sous-préfets des Andelys, de Bernay, d'Argentan, de Mortagne au Perche, de Dreux, de
Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou,
Présidents des Conseils Généraux de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir,
Présidents des Conseils Régionaux de Haute-Normandie, Basse-Normandie et du Centre,
Présidents des Chambres d'Agriculture de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir,
Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir,
Président du Comité de Bassin de Seine-Normandie,
Préfet coordonnateur du Bassin de Seine-Normandie, Préfet de la Région d'Ile de France,
Président du Parc Naturel Régional du Perche,
Directeurs Régionaux des Affaires Culturelles de Haute-Normandie, de Basse-Normandie et du
Centre,
Directeurs Régionaux de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-
Normandie, Basse-Normandie et du Centre,
Directeurs départementaux des territoires (et de la Mer) de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir,
Directeurs Généraux des Agences Régionales de la Santé de Haute-Normandie, Basse-
Normandie et du Centre,
Directeurs Départementaux de la Cohésion Sociale de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir,
Architectes des Bâtiments de France de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir,
Chefs des Services Interministériels de la Sécurité des préfectures de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-
Loir,
Chefs des Services départementaux de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir de l'Office National de
l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA),
Délégués Régionaux de l'Agence de l'Eau de Haute-Normandie, Basse-Normandie et du
Centre,
Directeur de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie.

Article 3 – Un exemplaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, accompagné de la déclaration prévue à l'article L.122-10 du code de l'environnement ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenu à la disposition du public dans les préfectures de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir ainsi que dans les sous-préfectures.

Il peut être consulté sur le site internet :

www.gesteau.eaufrance.fr

Il est également fait mention de cet arrêté dans des journaux locaux ou régionaux diffusés dans chacun des départements concernés, par les soins de la préfecture de l'Eure :

la Dépêche de Verneuil,
Paris-Normandie,
l'Action Républicaine (édition de Nogent),
l'Echo Républicain,
Ouest-France,
le Réveil Normand.

Article 4 – Le présent arrêté, accompagné de la déclaration environnementale, est publié au recueil des actes administratifs des départements de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6 – Les secrétaires généraux des préfectures de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir, les sous-préfets des Andelys, de Bernay, d'Argentan, de Mortagne au Perche, de Dreux, de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou, les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) de l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir, les directeurs régionaux de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie, Basse-Normandie et du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alençon, le 27 DEC. 2013

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Benoît HUBER

Chartres, le 27 DEC. 2013
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Jean-Paul VICAT

Évreux, le 27 DEC. 2013
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général



Alain FAUDON

1911
1912
1913

1914

1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030